



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 20/11/12

Reçu en Préfecture le : 21/11/12
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 19 novembre 2012
D-2012/645

Aujourd'hui 19 novembre 2012, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAILOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,

Mme Chafika SAILOUD (présente à partir de 17h20)

Excusés :

Madame Sylvie CAZES, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Béatrice DESAIGUES

Location de Micro-ordinateurs, Serveurs, Eléments actifs, périphériques et divers additifs en micro informatique pour la Ville de Bordeaux. Recherche du crédit bailleur. Signature du marché. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le Système d'Information de la Ville de Bordeaux est composé de plus de 4 500 postes de travail, 180 applications de gestion, une centaine de serveurs et d'équipements de réseau permettant l'interconnexion de 200 bâtiments publics (écoles, musées, bâtiments administratifs...), mais également d'équipements de stockage et de restauration des données.

Les Technologies de l'Information et de la Communication évoluant rapidement, il est stratégique pour la Ville de maintenir un outil de production de qualité, adapté aux besoins et au bon niveau technologique.

A ce titre, la performance de notre système d'information nécessitant la mise en place d'une politique efficace de renouvellement de nos équipements, une partie de notre parc matériel est loué en crédit-bail par l'intermédiaire d'un organisme financier auprès d'un fournisseur professionnel.

Cette technique de financement offre à la Ville d'investir dans des conditions financières intéressantes grâce à un paiement forfaitaire appelé redevance. Au terme du financement initial (entre 24 à 48 mois), la Ville peut racheter le matériel ou prolonger la location sur une courte durée.

Par délibération D-2012/296 du 29 mai 2012, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer ce marché avec la société BNP Paribas Lease Group mais suite au désistement de celle-ci un nouvel appel d'offres ouvert a été lancé par la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique.

A l'issue de la procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la Commission d'Appel d'Offres a classé, en premier, l'offre de la société BNP Paribas Lease Group.

Ce marché sera conclu pour une durée de huit ans à compter de sa notification pour un montant global maximum de financement de 1 800 000 Euros TTC.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer ce marché avec la société précitée, en application des articles 33-40-57 à 59 du Code des Marchés Publics.

La dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours et suivants rubrique 020, articles 6122, 2183, 6135.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 19 novembre 2012

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Jean-Michel GAUTE